



SIGETA

SYNDICAT INTERCOMMUNAL
DE GESTION DES TERRAINS D'ACCUEIL

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS 2025 03 09

Séance du mardi 4 mars à 18h15 à la CCG – Salle Les Morènes - 38 rue Georges de Mestral,
74160 ARCHAMPS

Présidente : METRAL Christelle

Date de première convocation : 21/02/2025

Annulation comité défaut quorum : 28/02/2025

Nouvelle convocation : 28/02/2025

Nombre de membres en exercice : 23

Nombre de membres présents : 9

Pouvoirs : 2

Nombre de votants : 11

Pouvoir : Joëlle LAVOREL donne son pouvoir à Alban MAGNIN, Paul RANNARD donne son pouvoir à Jean-Louis MAGNIN

Présents : ANTONIELLO Claude, BELMAS Jean-Pierre, CLAUDE Josette, GILET Laurent, MAGIN Alban, MAGNIN Jean-Louis, METRAL Christelle, SEVE François, VERDONNET Christian

Absents : AYEB Ines, BELLATON Jacques, CHEMINAL Yves, CHEVALIER Laurent, COTTET Danielle, DEMONCEAU Henry, LAVOREL Joëlle, MARTINEZ Julian, MIVELLE Laurent, MORETTON Yannick, PUGIN André, RANNARD Paul, SAUGE Pascal, SCHUFFENECKER Anthony.

Excusés : CHEVALIER Laurent, COTTET Danielle, LAVOREL Joëlle, MIVELLE Laurent, MORETTON Yannick, PUGIN André, RANNARD Paul, SAUGE Pascal, SCHUFFENECKER Anthony.

Monsieur BELMAS Jean-Pierre est désigné en qualité de secrétaire de séance.

Objet : **VOTE DU COMPTE FINANCIER UNIQUE (CFU) 2024 – BUDGET 2025**

Vu le code général des collectivités territoriales (CGCT) ;

Vu le courrier du 03/12/2024 la Présidente a informé le SGC d'Annemasse de son souhait d'adopter le Compte financier unique dès l'exercice 2024.

Vu le rapport de présentation du CFU pour l'année 2024 du SIGETA ;

Vu le CFU 2024 du SIGETA,

Considérant que le CFU se substitue au compte administratif et au compte de gestion, par dérogation aux dispositions législatives et réglementaires régissant ces documents ;

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux des contributions et produits afférents ;

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU ;

Considérant les dispositions de l'article L. 2121-14 du CGCT qui prévoient que « dans les séances où le compte administratif du maire est débattu, le conseil municipal élit son président. Dans ce cas, le maire peut, même s'il n'est plus en fonction, assister à la discussion ; mais il doit se retirer au moment du vote » ;

Considérant, dès lors, que l'article susvisé interdit formellement au maire de voter son propre compte administratif et qu'il ne peut donc pas donner/recevoir une procuration à/de l'un des membres de sa majorité ;

Considérant que, dans ce cadre, Mme la Présidente a quitté la séance et le comité syndical a siégé sous la présidence du doyen de l'assemblée désigné « CIVILITE –PRENOM - NOM » ;

Considérant le CFU présenté et résumé comme suit par le doyen de l'assemblée

PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU COMPTE FINANCIER UNIQUE

Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice N

		Investissement	Fonctionnement	Total cumulé
Recettes	Prévision budgétaire totale	787 686,72 €	1 475 683,99 €	2 263 370,71 €
	Recettes réalisées	570 570,60 €	1 371 114,41 €	1 941 685,01 €
	Restes à réaliser	204 892,80 €	0,00 €	204 892,80 €
Dépenses	Autorisation budgétaire totale	1 884 755,27 €	1 475 683,99 €	3 360 439,26 €
	Dépenses réalisées	545 479,86 €	1 220 513,45 €	1 765 993,31 €
	Restes à réaliser	1 214 601,65 €	0,00 €	1 214 604,65 €
Différence entre les titres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice (+/-)	25 090,74 €	150 600,96 €	175 691,70 €
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés (+/-)	1 097 068,55 €	0,00 €	1 097 068,55 €
Solde (investissement) ou résultat de clôture (fonctionnement)	Excédent/déficit (+/-)	1 122 159,29 €	150 600,96 €	1 272 760,25 €
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser (+/-)	-1 009 708,85 €	0,00 €	-1 009 708,85 €
Résultat cumulé	Excédent/déficit	112 450,44 €	150 600,96 €	263 051,40 €

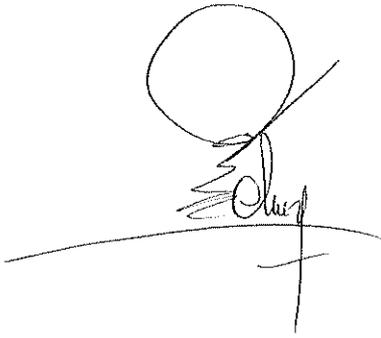
Le comité syndical, après en avoir délibéré, par 10 voix Pour, 0 voix CONTRE et 0 abstentions / à l'unanimité, Madame la Présidente étant sorti et n'ayant pas pris part au vote,

- APPROUVE le CFU 2024 du SIGETA,

- DONNE pouvoir à Madame la Présidente pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération,

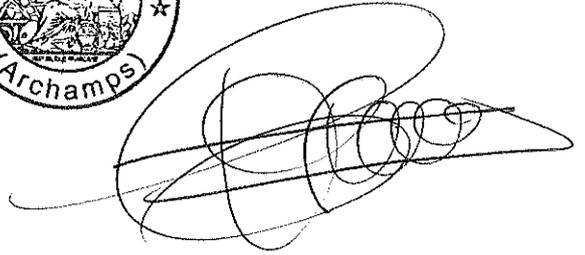
Le secrétaire de séance,

Jean-Pierre BELMAS

A handwritten signature in black ink, consisting of a large circle at the top, followed by a series of loops and a vertical line extending downwards.

La Présidente,

Christelle METRAL

A complex handwritten signature in black ink, featuring multiple overlapping loops and a long horizontal stroke extending to the right.